



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} DÉCEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du devis pour le repas des aînés du 3 décembre 2023
2. Approbation du contrat d'engagement du prestataire d'animation pour le repas des aînés du 3 décembre 2023
3. Approbation des dons par chèque en faveur du CCAS de Sainte-Foy-de-Peyrolières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES
Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret

Acte rendu exécutoire
de plein droit
 Affichage
 Notification

Le 1^{er} décembre 2023 à 17 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Foy-de-Peyrolières, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation légale adressée le 24 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur François VIVES.

Séance du 1^{er} décembre 2023 Acte n° 011-2023 / 7.1 Membres afférents au CCAS : 10 Présents : 8 Votants : 10 Absents excusés et représentés : 2 Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023	Présents : François VIVES – Isabelle BANACHE - Ghislaine COLOMBIES – Claudine GRI – Michel JUNQUA - Isabelle ROQUEBERT – Juliette PARIS – Marie-Noëlle VISE Procurat ion(s) : Marie LASO à Juliette PARIS – Aline MARTRES à Isabelle BANACHE Secrétaire : Isabelle BANACHE
Objet :	FINANCES LOCALES APPROBATION DU DEVIS POUR LE REPAS DES AÎNÉS DU 3 DÉCEMBRE 2023

Monsieur François VIVES, Président du CCAS, propose à l'assemblée d'approuver le devis établi à la demande du CCAS pour soixante-dix-sept personnes par le traiteur « Les Marmites en Folle » domicilié 10 rue des Magnolias à FONSORBES (31470).

Il rappelle que, conformément à la délibération n°1 du conseil d'administration du 6 septembre 2023 relative à l'approbation des tarifs pour le repas de fin d'années des aînés, le repas a été fixé à 35 euros pour les participants domiciliés sur d'autres communes et 7 euros pour les administrés résidents sur la commune.

Monsieur le Président expose le devis n°33/2023, établi pour soixante-dix-sept personnes, au prix de 35 euros par personnes, soit un coût total de 2695 euros TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le montant du devis d'une valeur de 2695 euros TTC pour le repas des aînés du 3 décembre 2023.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE	Pour : 10 (8+2)	
	Contre :	
	Abstention :	

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président,
François VIVES



Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 6 décembre 2023



ID : 031-213104813-20231201-011_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES
Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret

Acte rendu exécutoire
de plein droit
 Affichage
 Notification

Le 1^{er} décembre 2023 à 17 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Foy-de-Peyrolières, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation légale adressée le 24 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur François VIVES.

<p>Séance du 1^{er} décembre 2023</p> <p>Acte n° 0012-2023 / 7.1</p> <p>Membres afférents au CCAS : 10 Présents : 8 Votants : 10 Absents excusés et représentés : 2 Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023</p>	<p>Présents : François VIVES – Isabelle BANACHE - Ghislaine COLOMBIES – Claudine GRI – Michel JUNQUA - Isabelle ROQUEBERT – Juliette PARIS – Marie-Noëlle VISE</p> <p>Procurator(s) : Marie LASO à Juliette PARIS – Aline MARTRES à Isabelle BANACHE</p> <p>Secrétaire : Isabelle BANACHE</p>
<p>Objet :</p>	<p>FINANCES LOCALES APPROBATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE D'ANIMATION POUR LE REPAS DES AÎNÉS DU 3 DÉCEMBRE 2023</p>

Monsieur François VIVES, Président du CCAS, propose à l'assemblée d'approuver le contrat d'engagement établi par Madame Sandrine LAGRIFFOUL, domiciliée 1163 route de Graulhet à BRENS (81600), agissant tant en son nom qu'en sa qualité de mandataire des musiciens de la formation « Sandrine et son étincelle Musette » pour l'animation du repas des aînés prévu le 3 décembre prochain.

Monsieur le Président expose le contrat d'engagement établi pour une séance le dimanche 3 décembre 2023, pour un coût total de 495,72 euros TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** contrat d'engagement du prestataire d'animation pour le repas des aînés du 3 décembre 2023 pour un coût total de 495,72 euros TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE	Pour : 10 (8+2)	
	Contre :	
	Abstention :	

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président,
François VIVES



Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le **6 décembre 2023**

ID : 031-213104813-20231201-0012_2023_1-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES
Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret

Acte rendu exécutoire
de plein droit
 Affichage
 Notification

Le 1^{er} décembre 2023 à 17 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Foy-de-Peyrolières, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation légale adressée le 24 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur François VIVES.

Séance du 1^{er} décembre 2023 Acte n° 013-2023 / 7.1 Membres afférents au CCAS : 10 Présents : 8 Votants : 10 Absents excusés et représentés : 2 Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023	Présents : François VIVES – Isabelle BANACHE – Ghislaine COLOMBIES – Claudine GRI – Michel JUNQUA – Isabelle ROQUEBERT – Juliette PARIS – Marie-Noëlle VISE Procuratior(n)s : Marie LASO à Juliette PARIS – Aline MARTRES à Isabelle BANACHE Secrétaire : Isabelle BANACHE
Objet :	FINANCES LOCALES APPROBATION DES DONS PAR CHÈQUE EN FAVEUR DU CCAS DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

Monsieur François VIVES, Président du CCAS rappelle que, par décision N° D.2023-001 du 11 juillet 2023 il avait été décidé, pour des raisons administratives liées notamment aux versements en espèces, de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des dons au CCAS.

Cette suppression rendant impossible l'encaissement de chèques, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter une délibération de principe portant sur l'acceptation des dons par chèque en faveur du CCAS de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Cette délibération du conseil d'administration rendrait l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales,.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur cette question.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les dons par chèque en faveur CCAS de Sainte-Foy-de-Peyrolières,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE	Pour :10 (8+2)	
	Contre :	
	Abstention :	

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le **6 décembre 2023**
ID : 031-213104813-20231201-0013_2023-DE



Le Président,
François VIVES